



Déversement des eaux usées dans le fleuve par Montréal Brossard déploie des mesures préventives en partenariat avec l'agglomération de Longueuil

Brossard, le 10 novembre 2015 – Afin d'assurer la qualité de l'eau potable distribuée sur son territoire, l'agglomération de Longueuil a déployé, de façon préventive, une série de mesures de surveillance additionnelles en lien avec le déversement des eaux usées dans le fleuve Saint-Laurent par la Ville de Montréal.

Mesures préventives

En plus des analyses effectuées quotidiennement et requises dans le cadre du *Règlement sur la qualité de l'eau potable du Québec*, Longueuil effectuera des analyses additionnelles et complémentaires, plusieurs fois par jour, sur l'ensemble de son réseau. Les résultats ponctuels de ces analyses permettront de s'assurer de la qualité de l'eau traitée par les usines et de la conformité de l'eau distribuée pour tous les secteurs résidentiels, commerciaux et industriels.

Patrouille nautique

Une patrouille formée de biologistes et d'intervenants de la direction de la Prévention des incendies du Service de sécurité incendie de l'agglomération de Longueuil (SSIAL) sillonnera le fleuve, aux extrémités nord et sud, dans le but de documenter l'état actuel des berges. Des photos et un support cartographique viendront appuyer les vérifications effectuées. Un avis sera également envoyé aux utilisateurs du fleuve, comme les associations de pêcheurs et les organismes sportifs, afin de les inciter à ne pas naviguer sur le fleuve durant le déversement. De même, des affiches en bordure du fleuve seront installées, demandant de manière préventive aux citoyens d'éviter tout contact avec l'eau.

Comment s'informer?

Les citoyens sont invités à visiter **brossard.ca**. Ils peuvent également suivre les développements dans ce dossier en suivant la page Facebook et le compte Twitter de la Ville de Brossard.

À propos de l'agglomération de Longueuil

L'agglomération de Longueuil compte plus de 410 000 habitants, et comprend les villes de Longueuil, Brossard, Boucherville, Saint-Bruno-de-Montarville et Saint-Lambert. Le conseil d'agglomération exerce ses compétences notamment dans les matières suivantes : les services de sécurité publique, la cour municipale, le transport collectif, le **traitement des eaux**, l'évaluation municipale, le logement social, l'élimination et le recyclage des matières résiduelles.

– 30 –

Renseignements : Agglomération de Longueuil
Direction des communications et des affaires publiques
450 463-7270 | communications.medias@longueuil.quebec

Ville de Brossard
Direction des communications
450 923-6311